

***Rapport de présentation du Compte
Administratif et du Compte de Gestion
Exercice 2023***

*Séance du Conseil Municipal
4 avril 2024*

Rapporteur : Monsieur Antoine BRUNO

Sommaire

Préambule	2
1. Section de fonctionnement	3
1.1 Les recettes réelles de fonctionnement	3
1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement	4
2. Section d'investissement	5
2.1 Les recettes d'investissement	5
2.2 Les dépenses réelles d'investissement.....	5
3. Des équilibres préservés	8
4. Résultats de l'exercice	9

Préambule

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2023 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2023, les **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à **39 129 985,05 €**, elles étaient de 39 276 421,40 € en 2022. Elles se décomposent de la façon suivante :

	2021	2022	2023	Rappel BP 2024
Impôts / taxes	34 800 526 €	35 319 495 €	35 386 707,40 €	35 934 729 €
Dotations, Subventions ou participations	786 750 €	1 744 090,58 €	1 321 542,93 €	1 400 000 €
Facturation des services	898 319 €	1 585 391,67 €	1 854 562,01 €	1 950 000 €
Autres produits de gestion courante	133 134 €	127 115,61 €	130 296,97 €	229 500
Atténuations de charges *	62 402 €	111 023,93 €	77 412 €	100 000 €
Produits exceptionnels **	638 445 €	389 304,37 €	359 463,30 €	-
Total Recettes réelles de fonctionnement	37 319 576 €	39 276 421,40 €	39 129 985,05 €	

* Remboursement EPIC et EPT 12 sur le personnel mis à disposition

** Produits exceptionnels : ventes, remboursement divers ...

Les recettes de facturation 2023 s'élèvent à 1 854 562,01 €. Une forte hausse sur une deuxième année consécutive liée à l'encaissement d'une redevance d'occupation du domaine public relative au réseau de chaleur. Le reste de la facturation est assez stable par rapport à l'exercice précédent.

Les dotations et participations qui se stabilisent puisque l'année 2022 avait été marquée par un niveau de dotations exceptionnelles avec notamment des compensations de pertes recettes Covid, produit qui n'avait pas vocation à se renouveler. Sur ce chapitre les recettes classiques liées au subventionnement de la CAF et aux compensations d'exonérations fiscales sont stables par rapport à l'exercice précédent.

Les recettes de fonctionnement restent figées. Elles sont fortement liées au poids que constitue la fiscalité locale dans nos recettes de fonctionnement. Avec une non-augmentation de la fiscalité et des tarifs, la Ville n'avait donc pas de perspectives d'évolution significative en 2023. Les tarifs en matière de taxes n'avaient pas non plus été réévalués par l'assemblée délibérante en vue d'une augmentation de ces produits (pas de hausse des tarifs en 2022 pour application en 2023).

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité et principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2023, les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à un montant total de **32 525 277,95 €**, elles étaient de 31 224 517,02 € en 2022.

Elles se décomposent de la façon suivante :

	2021	2022	2023	Rappel BP 2024
Charges à caractère général	6 399 717 €	7 463 968,67 €	7 955 692,36 €	8 595 847 €
Charges de personnel	12 831 887 €	13 705 977,84 €	14 145 761,55 €	14 800 000 €
Atténuation de produits	6 500 788 €	6 202 606 €	6 080 155 €	6 361 934 €
Autres Charges de gestion courantes	3 240 061 €	3 806 970,75 €	4 236 329,65 €	3 950 741 €
Charges Exceptionnelles	23 826 €	44 993,76 €	7 339,39 €	2 500 €
Provisions			100 000 €	620 000 €
Total Dépenses de fonctionnement	28 996 279 €	31 224 517,02 €	32 525 277,95 €* 	
			+ 4.17 %	

***hors dépenses d'ordre d'un montant de 1 707 516,62 €**

Les dépenses de fonctionnement augmentent très fortement du fait de multiples facteurs dont notamment :

Les charges à **caractère général** connaissent des augmentations :

- 361 352 € de consommations électriques et gaz en plus sur 2023 ;
- Des augmentations sur les lignes de maintenance relatives aux dépenses d'abonnement au réseau de chaleur urbain que la ville enregistre sur ce chapitre ;
- Des augmentations sur les prestations de services liées notamment au marché de restauration municipale avec un rattrapage de facturation de l'exercice 2022 combiné à des augmentations tarifaires (7 % sur l'année puis 35 centimes par couverts du fait de la liaison froide), consenties au prestataire conformément au coût des matières premières.

Sur les **dépenses de personnel** : comme évoqué tout au long de l'année, la Ville a dû intégrer les augmentations de la masse salariale liées notamment à la mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er}

janvier 2023 ainsi qu'aux différentes mesures gouvernementales menant à des revalorisations salariales.

Sur les **atténuations de produits** : En baisse également parce que l'une des dépenses de péréquation principale s'indexe sur nos résultats de l'année N-2 (2021 - Année Covid), expliquant ainsi une baisse significative du FSRIF constatée en 2023. Par ailleurs, non application pour la deuxième année consécutive de la pénalité SRU relative à l'insuffisance de logements sociaux.

Sur les **autres charges de gestion** : La hausse importante constatée sur ce chapitre s'explique de deux manières :

- 1) Une subvention de 310 000 € supérieure à celle versée en 2023 à destination du Centre Communal d'Action Sociale par rapport à 2022.
- 2) Une hausse de 100 000 € des subventions destinées au secteur associatif local par rapport toujours à l'exercice antérieur.

2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement

Pour l'exercice 2023, les **recettes réelles d'investissement** s'élèvent à **2 232 318,58 €**, elles étaient de 3 132 154,79 € en 2022. Elles se décomposent de la façon suivante :

	2022	2023
Subvention d'investissement	637 166,00 €	725 445 ,49 €
Fonds de compensation de la TVA	2 390 861,26 €	1 126 142,52 €
Immobilisations corporelles		134 818,46 €
Immobilisations en cours	104 127,53 €	245 912,11 €
Total recettes d'investissement	3 132 154,79 €	2 232 318,58 €*

**hors recettes d'ordre d'un montant de 1 707 516,62 €*

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour l'exercice 2023, les **dépenses d'investissement** s'élèvent à un montant total de **14 025 684,92 €**, elles étaient de 13 495 828,67 € en 2022.

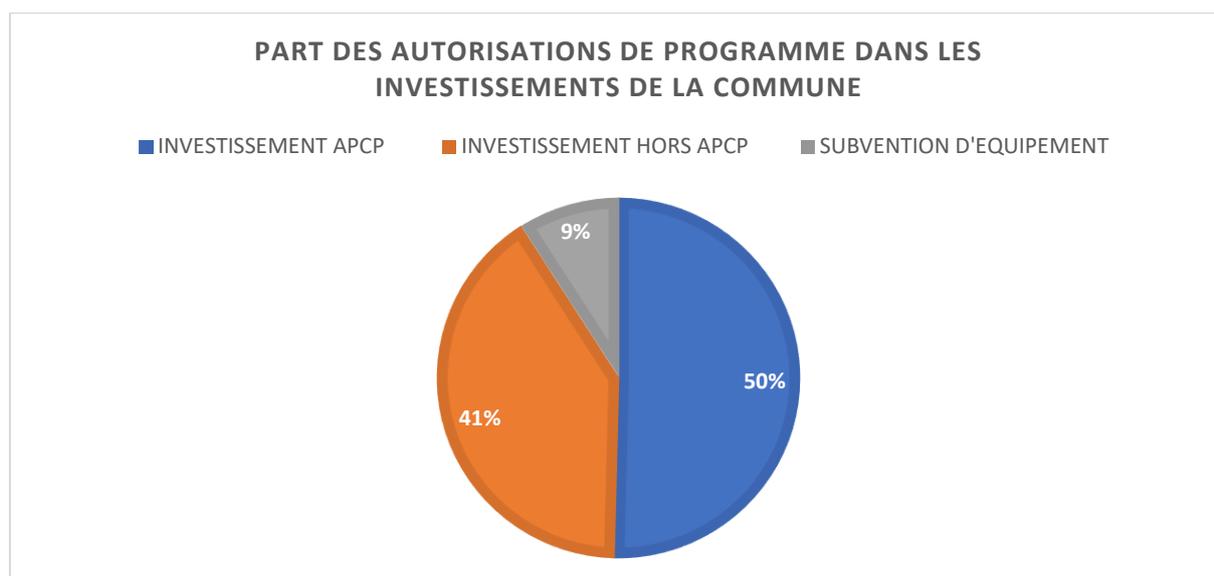
	2022	2023	2023 / 2022 %
Immobilisations incorporelles	240 559,34 €	511 955,33 €	112,82 %
Immobilisations corporelles	10 695 732,70 €	11 951 180,67 €	11,74 %
Immobilisations en cours	427 036,63 €	295 164,92 €	-30,88 %
Subventions d'équipement	2 132 500 €	1 267 384 €	- 40,57 %
Total dépenses d'investissement	13 495 828,67 €	14 025 684,92 €	3,93 %

2.2.1 APCR

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement les dépenses liées aux grosses opérations de travaux.

AUTORISATION DE PROGRAMME & CREDITS DE PAIEMENT	2023
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE	6 261 085,00 €
REHABILITATION DE LA CUISINE CENTRALE	645 992,00 €
CONSTRUCTION D'UNE LUDOTHEQUE ET DE TROIS LOGEMENTS	100 512,00 €
REHABILITATION DU CENTRE SPORTIF EVASION	60 558,00 €
TOTAL	7 068 147.00 €

Des dépenses d'investissement portées majoritairement par les « travaux neufs » de la collectivité validés en Conseil municipal dans le cadre d'Autorisations de Programme et de Crédit de Paiement.



En 2023, 50 % des dépenses d'investissement concernent les opérations d'envergure dont les crédits annuels d'exécution sont validés dans le cadre de délibération en Conseil municipal.

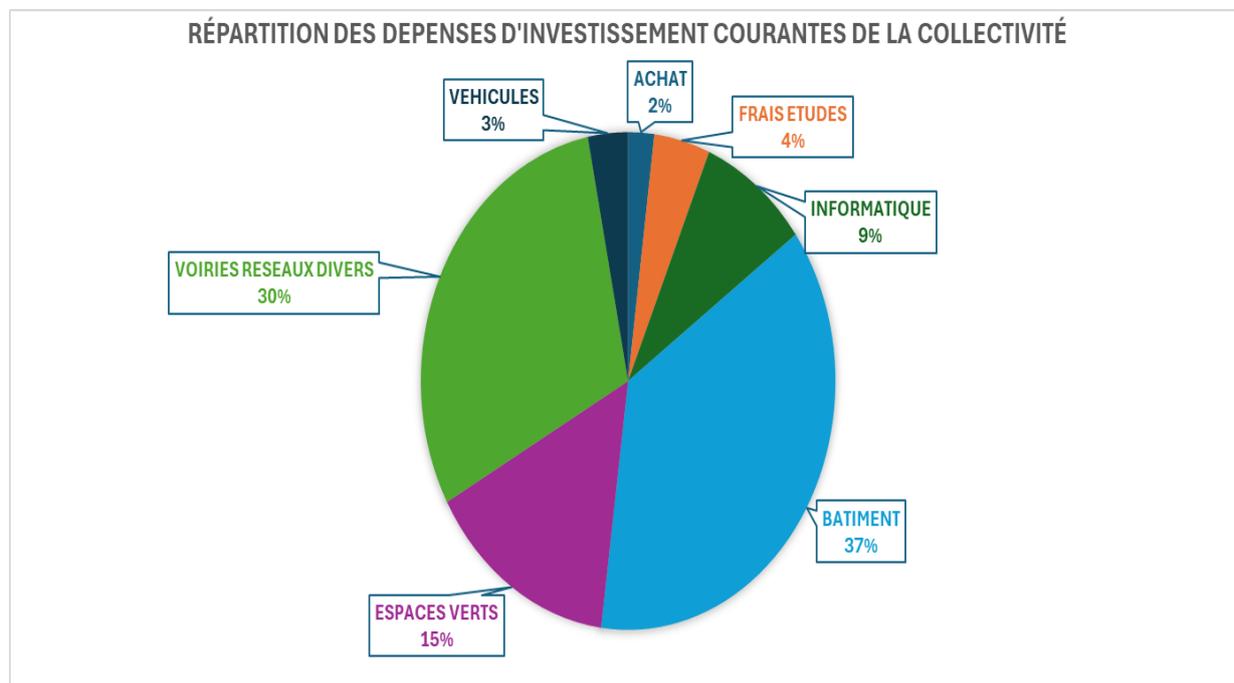
2.2.2 Subventions d'équipement

Sur les dépenses hors ACP, on note de fortes dépenses de subvention d'équipement liées à la convention signée avec Valophis concernant La Grosse Pierre – subvention de 300 000 € versée en 2023.

La recapitalisation de l'EPA ORSA pour un montant de 472 384 €

La somme de 495 000 € versée à Valophis, au titre des engagements de la Ville en matière de surcharge foncière sur les opérations de la Plaine de Montjean (versement permettant une absence de pénalités au titre de la loi SRU).

2.2.3 Dépenses d'investissement courantes



Projets importants par famille de dépenses :

→ **Bâtiments (1 631 074 €)**

Au titre des principales réalisations on peut citer sur 2023 :

- Les travaux du bassin de récupérations des eaux de pluies de l'espaces du sport ;
- La climatisation du cabinet médical ;
- Les travaux de réfection des sanitaires de l'hôtel de Ville ;
- Les travaux de remise en état du hall bas du théâtre de l'Arc-en-Ciel.

→ **Voiries et réseaux divers (1 317 021 €)**

Sur l'ensemble des travaux effectués en matière de voiries, on peut citer sur 2023 :

- La réhabilitation de l'aire de jeux située sur la Promenade du château ;
- Le programme 2023 de désartificialisation des sentes ;
- La reprise de la place Delambre & Mechain ;
- Le renforcement de la chaussée avenue de Fresnes ;
- Les travaux effectués sur le parc de la couture.

→ **Espaces verts (652 079 €)**

Travaux d'entretien du patrimoine arboré de la Ville, fourniture d'arbres et plantations diverses.

→ **Informatique (377 722 €)**

Acquisition notamment des licences Microsoft Office 365 et de la prestation de migration qui s'en est suivie, renouvellement du parc informatique et réalisation d'un audit sécurité.

→ **Véhicules (137 183 €)**

Renouvellement progressif de la flotte de véhicules avec l'achat en 2023 de deux goupils pour le service des espaces verts, d'une Clio et d'un Renault Master pour l'équipe du CTM.

→ **Achats divers (89 136 €)**

Achat de mobiliers et matériels divers pour les besoins des services.

3. Le niveau d'épargne de la collectivité

	2021	2022	2023
Recettes Réelles de fonctionnement	37 319 938 €	39 276 421,40 €	39 129 985,05 €
Dépenses Réelles de fonctionnement	28 996 281 €	31 224 517,02€	32 525 277,95 €
Epargne nette (€)	8 323 657 €	8 051 904.38€	6 604 707,10 €

Depuis 2020, le niveau des dépenses et des recettes suivait la même courbe ce qui permettait à la Ville de maintenir un niveau d'épargne supérieur à 8 M€.

Comme prévu dans les deux derniers rapports d'orientation budgétaire, la période 2023-2026 tend vers une baisse de nos capacités d'autofinancement, la hausse des dépenses n'étant pas contre balancée par une hausse suffisante des recettes. Cela évidemment dans un contexte de non-augmentation des taux d'imposition et de non-augmentation de la tarification des services.

L'épargne nette constatée en fin d'exercice 2023 s'établit à 6 604 707,10 €.

4. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	34 232 794.57 €	39 129 985.05 €	4 897 190.48 €
Section d'investissement	14 025 684.92 €	3 939 835.20 €	- 10 085 849.72 €
Total	48 258 479.49 €	43 069 820.25 €	- 5 188 659.24 €
Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	24 045 138.79 €	24 045 138.79 €
Section d'investissement		3 769 575.98 €	3 769 575.98 €
Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	34 232 794.57 €	63 175 123.84 €	28 942 329.27 €
Section d'investissement	14 025 684.92 €	7 709 411.18 €	-6 316 273.74 €
Total	48 258 479.49 €	70 884 535.02 €	22 626 055.53 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 présente un excédent de :

22 626 055.53 €

Après intégration des restes à réaliser de l'exercice N-1, il est de :

21 914 340.07 €

(22 626 055 - 711 715,46)